



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Thierry MARCK
Gestion du Finistère

Poste : 02 99 84 59 05
thierry.marck@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 23-2523

22 DEC. 2023

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

Rennes, le 18 décembre 2023

Monsieur le Président de
Concarneau Cornouaille Agglomération
Service Urbanisme
CS 50636
29186 Concarneau Cedex

Monsieur le Président,

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, du dossier de **permis d'aménager**:

Date de réception	: 7 décembre 2023
Présenté par	: CC Concarneau Cornouaille
Lieu	: rue de Coat Aven – ROSPORDEN
Cadastre	: AM. 137,139,132,157,169,155 ; F.1645,1695,1691 ; AP.4
N° de dossier	: PA 029 241 23 00003

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ
Conservateur régional de l'archéologie